

## VI. - TUNISIE

Si certaines images ou postures ont la capacité de nous émouvoir profondément c'est qu'elles révèlent en les condensant, quelque part en elles, les côtés tragiques de l'existence humaine.

Lorsqu'à la fin de l'été 1987, le Président Bourguiba est apparu dans le hall d'un hôtel de sa ville natale, Monastir, précédé et comme annoncé par un homme à la voix tonitruante, «entouré» de sa nièce, flanqué de quelques gardes et figures officielles, l'ensemble du tableau dégageait une impression si poignante de tristesse qu'il a fallu revenir sur les détails pour en comprendre l'origine.

Le Président était raide et comme plongé dans une réflexion qui le soustrayait au monde qui l'entourait. L'homme qui le précédait hurlait des litanies ou se mêlait évocations et invocations. La nièce semblait tenir un encensoir imaginaire. Les officiels traînaient le pas.

L'ensemble des attitudes rappelaient bizarrement un cérémonial maraboutique, sauf que le marabout était Bourguiba, «l'Ataturk» de la Tunisie moderne, et que la scène se déroulait non pas dans une «zaouïa» au milieu des dévots mais dans un hôtel en présence de quelques rares touristes.

Peut-être que tout le paradoxe et le tragique de la vie de Bourguiba tenait dans cette ultime scène publique peu avant sa destitution : l'homme qui avait voulu extirper son pays du poids de la tradition réduit, à la fin de sa vie, à refléter une image si étrangement traditionaliste.

Si les voies de la modernisation sont aussi sinueuses que ses issues incertaines, c'est que dans la vie sociale comme dans la vie physique rien ne se crée véritablement mais tout se transforme. Gouverner en monarque absolu, au grand scandale des uns et des autres, pour faire aboutir un projet séculier : voilà le pari de Bourguiba dont on ne peut pas dire encore s'il a été gagné.

C'est en tout cas au nom des institutions et pour sauver celles-ci du mépris affiché d'un père jugé irresponsable que le Premier Ministre Zine-El-Abidine Ben Ali a sollicité l'article 57 de la constitution pour le déposer. «Le peuple tunisien, déclara-t-il le 7 novembre, est digne d'une vie politique évoluée et institutionnalisée, fondée réellement sur le multipartisme et la pluralité des organisations de masse»(1).

Evoquer les péripéties de la vie sociale et politique que clôture et ouvre le «doux» coup d'Etat du 7 novembre 1987 c'est tenter de démêler, dans la trame du quotidien, les fils qui, par leurs entrelacements, dessinent les figures de l'histoire.

---

(1) Voir déclaration présidentielle du 7 novembre 1987.

## I. - L'EXASPÉRATION PARTAGÉE

Comme il ressort des événements, ni le desserrement relatif de l'étiau qui menaçait d'asphyxie l'économie tunisienne (voir Annexe III : «L'économie tunisienne», ni le début de normalisation des rapports entre l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) et l'Etat, ni le bras de fer engagé contre les islamistes n'avaient réussi à calmer les esprits. Les mesures gouvernementales provoquaient plutôt des réactions d'exaspération et de nouvelles rumeurs où s'assouissaient, pour un moment, les craintes et les désirs.

### A) LUTTE SYNDICALE ET MESURES D'APAISEMENT

Les heurts entre le gouvernement et l'UGTT qui, par leur répétition et durée, faisaient partie de la quotidienneté en 1986, avaient perdu de leur virulence. Le congrès extraordinaire de l'UGTT tenu les 20-22 janvier 1987 et ouvert par le Président Bourguiba, avait évincé l'ancienne direction et consacré la réunification de l'UGTT avec sa partie dissidente, l'Union Nationale des Travailleurs Tunisiens (UNTT). Cette réunification, voulue par le Président, intervint à un moment où l'UGTT ne pouvait plus, déchirée qu'elle était par des conflits internes, soutenir une lutte frontale avec le gouvernement. Le combat avait cessé faute de cohérence et peut-être aussi par une désertion des instances de l'UGTT des éléments qui avaient choisi cette organisation pour des raisons d'opportunité, comme terrain de lutte. Cette désertion pouvait aussi bien être le produit de choix individuels que de la répression gouvernementale.

L'élection des treize membres du bureau exécutif avait obéi à un dosage ou compromis plutôt favorable au gouvernement. On y trouvait cinq représentants des anciens «comités provisoires», (cf. "Chronique Tunisie" in *AAN 1986*), quatre de l'UGTT et quatre de l'UNTT. L'élection de M. Bouraoui, vétéran syndical, secrétaire général de l'UGTT réunifiée, indiquait une certaine volonté de décrispation qui se manifesta plus tard, du côté gouvernemental, par des mesures ponctuelles. Le 20 mars, par décision présidentielle, à l'occasion du 31<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance, une centaine de travailleurs ayant perdu leur emploi lors de la crise syndicale avaient été autorisés à regagner leurs entreprises. Et le 24 mai, l'ex-secrétaire général de l'UGTT, Habib Achour, condamné en 1986 à sept ans de prison, fut élargi et assigné à résidence surveillée.

### B) L'AGITATION ISLAMISTE

Mais l'extinction d'un foyer de lutte était le signe de l'embrassement d'un autre. Dès le début de l'année, plus précisément à partir du mois de février, l'agitation islamiste ne marqua pour ainsi dire plus de pause. Elle acquit même un caractère d'opposition totale faite de défis et d'arrogance suicidaire. C'est dans l'intention de la contrer et de la réduire, que le Président Bourguiba choisit comme Premier ministre Zine-El-Abine Ben Ali. Les faits tels qu'ils se sont déroulés restent à interroger car, s'ils ont montré

l'accentuation des défis et de la répression, ils ne nous renseignent pas beaucoup sur le lien de causalité entre les deux phénomènes. Dans l'univers tunisien surchargé de tensions et devenu quasi surréaliste, attribuer un fait à une seule cause c'est faire preuve de légèreté.

C'est à l'Université que les troubles avaient débuté selon le schéma désormais très classique : grèves et affrontements entre les étudiants, interventions de la police et arrestations et le cycle recommence. Il faut croire cependant que le désordre à l'Université et l'agitation qui y sévissait avaient revêtu un caractère particulièrement intense pour que le Président intervienne, le 20 février, en conseil des ministres pour mettre en garde contre les agitateurs, «La minorité agissante d'étudiants islamistes». Deux semaines plus tard, le 9 mars, le secrétaire général du Mouvement de tendance islamique (MTI), R. Ghannouchi fut interpellé par la police. Les arrestations touchant les membres du MTI ou ses sympathisants se multiplièrent, notamment après l'arrestation, à Paris, de terroristes munis de passeports tunisiens et après la rupture des relations diplomatiques de la Tunisie avec l'Iran, le 26 mars, faisant suite à la découverte, chez un groupe de Tunisiens, d'un petit arsenal d'armes et de tracts qui seraient d'origine iranienne.

Chaque vague d'arrestations opérée par le régime fut suivie d'une recrudescence des manifestations venues de tous bords, les difficultés du régime constituant le fond commun où les uns comme les autres venaient puiser de quoi illustrer leurs thèses et conforter leurs convictions.

La chasse aux islamistes provoqua leur exaltation meurtrière, alimenta les bruits et les rumeurs et déclencha les ripostes de l'opposition laïque.

Après les arrestations du mois de mars, l'incarcération de R. Ghannouchi fut le prétexte venu à point nommé pour faire descendre dans les rues les militants du MTI réclamer sa libération. Le 23 avril, ils investirent le centre de Tunis aux cris d'«Allahu Akbar», (Dieu est le plus grand). Les deux cents arrestations effectuées dans leurs rangs, suite à de violents incidents qui les opposèrent aux forces de police, ne furent pas de nature à les intimider. Aussi, la condamnation le 3 juin de vingt fondamentalistes (arrêtés le 14 mai) les fit de nouveau défiler dans les rues de la capitale. Les manifestations se multiplièrent. L'annonce, le 26 avril, de la découverte d'un «réseau khomeiniste armé», l'appel, le 29, à partir de Téhéran, à la lutte contre le régime «colonial» en Tunisie et l'intervention du Président Bourguiba pour dénoncer «les forces du schisme» donnèrent à l'affrontement un ton de guerre totale entre le régime bourguibien et les militants islamistes que plus rien ne semblait retenir. Ils défièrent le régime, le 16 juillet, en organisant leur «marche de la résistance» et le 2 août, un jour avant la célébration traditionnelle de l'anniversaire du chef de l'Etat, la Tunisie connut ses premiers attentats terroristes. Deux attentats à l'explosif eurent lieu simultanément dans quatre hôtels à Sousse et à Monastir, faisant douze blessés étrangers et un tunisien. Et malgré la protestation du MTI, le gouvernement tint leur organisation pour responsable. Le 17 août six jeunes tunisiens avouèrent devant la télévision, aussi bien leur participation aux attentats que leur appartenance au MTI.

Après ces attentats spectaculaires, on assista à d'autres actes de terreur, tel le vitriolage d'un magistrat et d'un responsable d'une cellule destourienne<sup>(2)</sup>. Des bruits coururent sur la lacération de jambes de jeunes femmes ayant attenté, par leur tenue vestimentaire, à la pudeur des islamistes.

### C) LES RÉACTIONS DE L'OPPOSITION LAÏQUE

Les troubles sociaux donnèrent à l'opposition laïque plus d'une occasion de se manifester, ce qui lui occasionna, outre les tracasseries administratives habituelles telle la suspension de ses journaux, l'interpellation ou l'arrestation de ses principaux leaders. Mais c'est à ce prix qu'elle pouvait espérer élargir son audience ou renforcer ses structures en tant que groupe de pression.

Aussi est-ce suite à des actes où elle voulut démontrer son ouverture au dialogue et son engagement pour la garantie des droits civiques, qu'elle encourut à son tour la répression.

A. Mestiri, secrétaire général du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), ayant réuni au siège de son parti des «groupes d'opposition non autorisés», ce qui dans le vocabulaire officiel voulait dire des gens dans la mouvance du MTI, fut interpellé le 17 avril par la police. K. Chamari, secrétaire général de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), fut accusé de propagation de fausses nouvelles et arrêté le 11 avril. L'ouverture du procès des quatre vingt dix islamistes, dont quarante en fuite, le 17 août, pour «collusion avec un Etat étranger, tentative de renversement du régime, appel à la sédition et diffamation du chef de l'Etat», fut suivie d'une mise en garde de l'opposition contre «le dangereux amalgame entre terrorisme et islamisme». L'opposition signala aussi, à l'occasion de ce procès, les cas de morts suspects de détenus avant et durant le procès.

Le 27 septembre la Cour de Sûreté de l'Etat prononça son verdict : sept condamnations à mort dont cinq par contumace, quatorze acquittements et travaux forcés à perpétuité pour R. Ghannouchi, chef du MTI. Ce verdict fut jugé clément, aussi bien par l'opposition que par la défense, qui appelèrent à surseoir à l'exécution. Cependant, la psychose collective ne trouva pas son terme. Les bruits et les rumeurs continuèrent de circuler, consciemment ou inconsciemment attisés par les intrigues des cercles de pouvoir. Le sentiment d'insécurité persista.

## II. - L'ÉTAT MAL SERVI

L'instabilité gouvernementale et la dégradation de l'Etat en la personne de ses serviteurs, les bureaucrates, ne peuvent être dissociées de l'environnement avec lequel elles sont en interaction. Or, comme on l'a vu, l'environ-

(2) L'un des condamnés à mort dans le procès des islamistes du mois de septembre l'a été au motif du vitriolage d'un magistrat; le second cas de vitriolage a été rapporté par *La Presse* le 18 octobre.

nement tunisien s'est considérablement dégradé pendant l'année. Le sentiment d'insécurité planait comme un épais brouillard sur le pays et entretenait chez certains extrémistes la tentation du recours à la terreur.

#### A) L'INSTABILITÉ GOUVERNEMENTALE

Troubles sociaux et instabilité gouvernementale allèrent de pair ou presque. C'est, en effet, à partir des mois d'avril-mai que l'on assista à une rotation ou permutation accélérée des ministres. Les connaisseurs suivaient ces mouvements et les interprétaient en termes de jeu d'échecs où l'on déplacerait les pions représentant les intérêts de telle ou telle faction dans les hautes sphères du pouvoir. Le remaniement ministériel du 16 mai retint particulièrement l'attention en ce qu'il écarta le directeur du cabinet présidentiel, M. Skhiri, de son poste stratégique et consacra la «promotion» de deux hommes connus pour être particulièrement décidés : M. Sayah, ex-ministre de l'Équipement et de l'Habitat, fut nommé ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique (M. Skhiri, le remplaça à la tête de son ancien ministère) et le général Zine-El-Abidine Ben Ali, ex-ministre de l'Intérieur, devint ministre d'État chargé de l'Intérieur. Cette promotion le conduira le 2 octobre au poste de Premier ministre à la place de R. Sfar. Aux deux secteurs névralgiques, l'Éducation et l'Intérieur, le Président avait choisi deux hommes forts. Le premier est connu pour sa fidélité idéologique et personnelle au Président et le second pour son sens de l'ordre. M. Sayah fut provisoirement détenu et mis en résidence surveillée après la prise du pouvoir par le Premier ministre Ben Ali.

Malgré la rapide rotation des ministres (Bourguiba revint au début du mois d'octobre sur ses nominations de la fin du mois de septembre à la tête du PSD et de deux organes d'information), on a pu déceler une certaine continuité dans la politique générale du gouvernement. Chaque fois que celui-ci se trouvait en butte à l'opposition laïque et islamiste, c'est du côté de la première qu'il tentait de se rapprocher comme pour mieux combattre la deuxième. C'est ainsi qu'on pourrait (en plus de la grâce présidentielle accordée le 28 mai à 13 condamnés d'un parti politique de gauche non reconnu), interpréter, d'une part, les renvois successifs du procès de K. Chamari et sa mise en liberté une semaine après sa détention<sup>(3)</sup> et, d'autre part, le sens de la lettre adressée le 7 février par le Premier ministre R. Sfar aux secrétaires généraux de l'opposition laïque leur proposant de désigner cinq personnalités, parmi lesquelles le gouvernement en choisirait deux, pour siéger au Conseil économique et social.

#### B) LE RELÂCHEMENT BUREAUCRATIQUE

L'un des signes qui ne trompent pour ainsi dire jamais sur la santé d'un État réside dans le comportement de sa bureaucratie. Or la bureaucratie tunisienne, jugée au début de l'indépendance intègre sinon toujours efficace,

(3) K. Chamari a été acquitté par le tribunal correctionnel de Tunis le 30 janvier.

avait perdu cette qualité relative, et le régime bourgeois n'était plus défendu que du bout des lèvres tant la désaffection était grande.

La corruption avait touché les plus hauts sommets de l'Etat. L'adoption de la loi du 10 avril sur le contrôle des fortunes des hauts responsables rentrait dans le cadre de la lutte contre la corruption, reconnue officiellement existante. Aux échelons moyens et inférieurs de la bureaucratie, on ne pouvait juger de la propagation de ce mal faute d'affaires rendues publiques. Mais c'est par son comportement arbitraire et arrogant vis-à-vis du citoyen qu'elle témoignait de sa décomposition. Le relâchement de la bureaucratie et la propension des bureaucrates à soumettre ceux qu'ils étaient supposés servir à la loi de leur arbitraire mériterait une étude approfondie. Mais on ne peut écarter d'emblée certains facteurs qui semblent y avoir concouru fortement, telle la conscience de la précarité des postes chez les hauts dirigeants, précarité qui les inclinait à chercher des alliés et des clients et à négliger ou presque la surveillance du secteur dont ils avaient la responsabilité.

### III. - LA RENCONTRE DES DESTINS : LE CHANGEMENT DU RÉGIME

Peut-être que l'histoire individuelle comme l'histoire sociale est tissée de rencontres : rencontres entre les positions et les dispositions et entre l'offre et la demande.

Le Premier ministre Ben Ali couronna sa propre histoire en conjuguant le 7 novembre sa position de Premier ministre avec sa disposition à prendre le pouvoir. Quant aux Tunisiens il faut croire qu'ils étaient prêts et disposés (le sentiment d'insécurité aidant et même déterminant) à accueillir celui qui en accomplissant son propre destin ferait aussi le leur.

«Vous êtes jeune, vous êtes neuf, pourquoi vous attacher à un vieillard croulant ?» disait une lettre troublante adressée par des islamistes au ministre de l'Intérieur Ben Ali. Était-ce dans un moment de confiance, que celui-ci révéla en même temps que le contenu de cette lettre ses jugements sévères sur le Président à un journaliste le 24 août, trois jours avant l'ouverture du procès des islamistes ? (4). Peu importe, le fruit de pouvoir était mûr, trop mûr même. Mais il restait toujours un risque pour celui qui oserait le cueillir. Ben Ali osa et il réussit.

#### A) RECHERCHE DE LA LÉGITIMITÉ

Pour la déclaration du 7 novembre 1987, sept médecins et l'article 57 de la constitution apportèrent leurs concours institutionnel et peut-être aussi «magique» pour la destitution du Président Bourguiba.

(4) Voir le journal *Libération* du 9 novembre 1987. D'après ce journal, l'interview accordée par le ministre de l'Intérieur Ben Ali à un journaliste tunisien de *Libération* le 24 août n'a pas été publiée, à la demande du ministre, pour le motif suivant : «le ministre tente de négocier un verdict modéré dans le procès des islamistes. La divulgation de ses propos risque de compromettre ses efforts et d'aboutir à l'exécution des chefs du MTI».

Après un bref hommage au Président déchu, le Président Ben Ali déclara que la vieillesse et l'aggravation de l'état de santé de Bourguiba avaient poussé, «sur la base d'un rapport médical et par devoir national, a le déclarer dans l'incapacité absolue d'assurer la charge de la présidence en application de l'article 57 de la constitution»(5).

L'opposition laïque et la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme saluèrent le changement et demandèrent une amnistie générale, les islamistes le qualifièrent de «positif et historique». Exceptées quelques réflexions chagrines sur la précarité du pouvoir et les larmes de quelques femmes, l'allégresse avec laquelle beaucoup de Tunisiens avaient accueilli le nouveau Président prouvait, s'il le fallait, que l'issue était à leur goût. Et d'autant plus à leur goût qu'elle s'effectuait en «douceur». Mais ceci explique-t-il la célérité avec laquelle les petits boutiquiers troquèrent le portrait de l'ancien Président contre celui du nouveau, les applaudissements frénétiques d'une Assemblée nationale hier encore acquise à l'ancien chef et le ton de la presse... ?

On peut longtemps méditer ces petits et grands gestes. A moins que ceux-ci ne trahissent des automatismes ancestraux face au détenteur du pouvoir : la course à la «bay'a», expression d'allégeance au nouveau souverain, est une façon d'acheter sa grâce et de neutraliser ses velléités de vengeance, ou plus simplement, la part de maléfice que comporte tout pouvoir.

Pour rester à ce niveau des sensibilités, notons que le Président réserva son premier voyage (au mois de mars) aux lieux saints en Arabie. Le pèlerinage, largement couvert par les médias, fut une affirmation par le rite de la communion du chef de l'Etat avec les valeurs fondamentales de la société et une purification du purificateur. A cette légitimation au ras des consciences, il faut ajouter cette tentative de facture plutôt moderne en ce qu'elle se voulait rationalisation de l'acte de prise du pouvoir tout en étant inspirée par un esprit courtisan. Selon le journal *Tunis-Hebdo* du 16 novembre, la décision de prendre le pouvoir par Ben Ali aurait été prise dans l'après-midi du 6 novembre avec le commandant de la garde nationale M. Ammar, suite à la découverte d'un projet d'assassinat de Ben Ali fomenté par le ministre de l'Education M. Sayah. L'assassinat, prévu pour le 8 novembre, aurait été attribué aux islamistes, ce qui aurait permis, d'une part leur rejugement, et d'autre part l'accession de M. Sayah au poste de Premier ministre. Le 19 novembre, quatre jours plus tard, le gouvernement démentit l'information. Quelques conseillers avisés durent trouver le scénario quelque peu grotesque. Le gouvernement intervint une seconde fois pour tempérer le zèle de ses courtisans en suspendant le 19 décembre un journal ayant mis en cause par une caricature le Président destitué. Ce sens de la «décence» n'interdit cependant ni la jubilation cynique des défenseurs du régime d'hier, ni leur manipulation de l'information historique afin d'en extraire l'ex-président(5).

(5) Sur ce point, cf. les commentaires de R. HAMZA à propos de l'histoire du mouvement national objet de certains «jeux et enjeux politiques» dans le «Forum» de *La Presse* du 24 avril 1988.

## B) LA PAIX SOCIALE PAR LA CONSOMMATION DES SYMBOLES D'OUVERTURE

Quatre points de réformes jugés prioritaires avaient été annoncés dans la déclaration présidentielle du 7 novembre : la révision constitutionnelle sur la question précise de la succession présidentielle, la réforme de la loi sur le Parti et sur la presse et la lutte contre la corruption et la dilapidation des biens publics. Le 21 novembre, la chambre des députés adopta un projet de loi réduisant la durée de la garde à vue et de la détention préventive et le 24 décembre un autre, supprimant la Cour de Sûreté de l'Etat et la fonction de Procureur de la République.

Les exilés politiques furent invités le 8 novembre par le Premier ministre H. Baccouche à rentrer en Tunisie. Le 9 novembre l'ex-secrétaire général de l'UGTT, H. Achour, assigné à résidence surveillée, retrouva sa pleine liberté. Le 2 décembre, tous les étudiants enrôlés dans l'armée pour avoir participé à des troubles en 1986-1987, furent libérés. Le 5 décembre, 2487 condamnés politiques et de droit commun quittèrent les prisons. Le mouvement de libération continuera. La grâce présidentielle fut accordée, le 16 décembre, à un condamné à mort militant du MTI.

Les exilés politiques commencèrent à rentrer. La veuve de S. Ben Youssef (ancien secrétaire général du Néo-Destour, assassiné à Francfort en 1961) fut la première à regagner la Tunisie au courant du mois de décembre. Les mesures d'apaisement allèrent bon train, bousculant parfois les décisions judiciaires. Il en a été ainsi pour la libération, le 31 décembre, de quatre personnalités ayant été condamnées pour malversation et dont les procès ne semblaient pas uniquement coulés de fil blanc(6). La découverte, annoncée le 25 novembre par le ministre de l'intérieur, d'un réseau terroriste où seraient impliqués des islamistes, n'eût pas de suite. Les soixante dix personnes arrêtées bénéficièrent d'une mesure d'amnistie.

Le nouveau régime n'eût pas beaucoup de peine à paraître comme conciliateur. Mais ira-t-il au-delà de la consommation des symboles «d'ouverture» ou de tolérance ? Il y a de fortes chances qu'on en reste là. L'histoire est plus faite de continuité que de rupture : Bourguiba en a été un exemple, Ben Ali en sera-t-il un autre ? Et dans ces conditions quels rapports aura l'Etat avec une société qu'il ne jure plus de transformer ?

Asma LÂRIF-BÉATRIX.

---

(6) Voir chronologie ci-après.



## ANNEXES

## I. Chronologie

**Janvier**

- 2 - Saisie de l'hebdomadaire du Mouvement des démocrates socialistes (MDS). Le 30, suspension du journal pour 6 mois.
- 20-22 Congrès extraordinaire de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT). Réunification de l'UGTT, élection des 13 membres du bureau exécutif et de A. Bouraoui comme secrétaire général de l'UGTT.

**Février**

- 7 - Lettre du Premier ministre, R. Sfar, proposant aux partis de l'opposition de désigner des personnalités pour siéger au Conseil économique et social.
- 20 - Mise en garde du Président Bourguiba contre l'agitation estudiantine à l'Université.

**Mars**

- 9 - Interpellation de R. Ghannouchi, secrétaire général du Mouvement de la tendance islamique (MTI).
- 12 - Arrestation de plusieurs membres du MTI.
- 13 - Les doyens des facultés demandent des policiers en civil pour le maintien de l'ordre.
- 20 - Réintégration, à l'occasion du 31<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance, d'une centaine de travailleurs suspendus de leurs emplois lors de la crise syndicale.
- 26 - Rupture des relations diplomatiques avec l'Iran pour activités subversives de son ambassade.
- 27 - Négation par le MTI de toute collusion avec les terroristes munis de passeports tunisiens et arrêtés à Paris.
- 30 - Manifestation de soutien au Président Bourguiba à Tunis.

**Avril**

- 10 - Adoption d'une loi sur le contrôle des fortunes des hauts responsables.
- 13 - Agitation à l'Université.
- 14 - Remaniement ministériel.
- 14 - Expression, par le Syndicat national de l'Enseignement supérieur, de son refus de la présence des forces de l'ordre.
- 17 - Interpellation du secrétaire général du MDS, A. Mestiri, pour avoir réuni des membres de l'opposition «non reconnus».
- 20 - Condamnation par contumace de M. Mzali, ex-Premier ministre, à 15 ans de travaux forcés et à la mise sous sequestre de tous ses biens pour «détournement de deniers publics».
- 22 - Protection du MTI contre le gouvernement qui «le pousse à la violence».

- 23 – Violents incidents au centre de Tunis contre les Islamistes, réclamant la libération de leur chef R. Ghannouchi, et les forces de l'ordre : Plus de 200 arrestations.
- 28 – Interpellation de K. Chamari, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme (LTDH) et vice-président de la Fédération internationale des Droits de l'Homme.

### Mai

- 2 – Arrestation de commerçants accusés de financer des groupes islamistes.
- 5 – Création d'une association – progouvernementale – de défense des Droits de l'Homme.
- 11 – Placement de K. Chamari sous mandat d'arrêt. Le 20 il est remis en liberté provisoire.
- 12 – Confirmation par la Cour d'Appel de la peine de 6 mois de prison pour un mouvement de gauche non reconnu, le Rassemblement socialiste populaire (RSP). Le 28, grâce présidentielle pour les 13 condamnés.
- 16 – Nomination de M. Skhiri, ex-directeur du Cabinet présidentiel, ministre de l'Equipeement et de l'Habitat, de M. Sayah, ex-ministre de l'Habitat, ministre de l'Education nationale et de la Recherche scientifique et promotion de Zine-El-Abidine Ben Ali, ex-ministre de l'Intérieur, au rang de ministre d'Etat chargé de l'Intérieur.
- 24 – Libération conditionnelle et assignation à résidence surveillée de H. Achour, ex-secrétaire général de l'UGTT.

### Juin

- 3 – Condamnation de 20 islamistes arrêtés le 14 mai, dont 4 femmes, à des peines entre 6 et 2 ans de prison.
- 8 – Manifestation des islamistes.
- 12-14 – Congrès national du Parti communiste tunisien (PCT), le premier depuis la levée de son interdiction en 1981.
- 17 – Demande de reconnaissance du MTI et négation de l'accusation gouvernementale de collusion avec l'Iran.
- 23 – Renvoi du procès de K. Chamari. Le 27, deuxième renvoi.

### Juillet

- 16 – Organisation par le MTI de la «marche de la résistance».
- 24 – Déclaration du Président Bourguiba : sa volonté de mettre la Tunisie «à l'abri des manipulateurs de la religion à des fins politiques».

### Août

- 2 – Attentats à l'explosif dans quatre hôtels à Sousse et à Monastir (12 blessés étrangers et un tunisien) et mise en cause des islamistes.
- 6 – Négation par le MTI de sa responsabilité.
- 8 – Arrestations et avis de recherche contre 4 membres du MTI.
- 10 et 13 – Le Jihad islamique revendique les attentats.
- 17 – 6 jeunes tunisiens avouent leur participation aux attentats et leur appartenance au MTI, devant la télévision.

20-25 et 31- Manifestations des islamistes à Tunis.

- 27 - Ouverture devant la Cour de Sûreté de l'Etat du procès de 90 islamistes dont 40 en fuite.
- 28 - Mise en garde de l'opposition contre l'amalgame entre islamisme et terrorisme.

### Septembre

- 10 - Remaniement ministériel.
- 12 - Audition de R. Ghannouchi, chef du MTI, qui souligne le caractère pacifique et démocratique de son organisation.
- 19 - Arrestation de trois accusés en fuite.
- 27 - La Cour de Sûreté de l'Etat prononce son verdict : 7 condamnations à mort dont 5 par contumace, 14 acquittements et travaux forcés à perpétuité pour R. Ghannouchi.
- 29 - Remaniement ministériel.

### Octobre

- 2 - Remaniement ministériel et nomination de Zine-El-Abidine Ben Ali, ex-ministre de l'Intérieur, comme Premier ministre à la place de R. Sfar.
- 2 - Annulation par le Président de deux nominations annoncées le 29 septembre à la tête du PSD, de la Presse et de la Radio-télévision.
- 6 - Rejet par la Cour de cassation du pourvoi de 2 islamistes condamnés à mort pour avoir été responsables d'attentats, dont le vitriolage d'un magistrat.
- 7 - Troisième renvoi du procès de K. Chamari.
- 8 - Refus de la grâce présidentielle, demandée par l'opposition et plusieurs partis étrangers, et exécution des deux condamnés.
- 17 - Remaniement ministériel.
- 18 - Révélation par *La Presse* d'un cas de vitriolage d'un responsable d'une cellule destourienne.

### Novembre

- 7 - Déposition du Président Bourguiba par le Premier Ministre Zine-El-Abidine Ben Ali qui devient Président de la République tunisienne et commandant des forces armées. Déclaration du nouveau Président qui, sur la base d'un rapport médical, applique l'article 57 de la Constitution qui prévoit, en cas «d'empêchement absolu» du président, son remplacement par le Premier Ministre.
- 7 - Détention préventive d'une dizaine de personnes dont le ministre de l'Education nationale, M. Sayah, de M. Skhiri, ministre de l'Equipement et de H. Noman, chef de l'état-major de l'Armée de l'Air. H. Baccouche, ex-directeur du Parti et ex-ministre des Affaires sociales, devient Premier Ministre.
- 7-8 - Réactions favorables de l'opposition.
- 9 - Transfert du Président Bourguiba du Palais présidentiel de Carthage à une résidence dans la banlieue de Tunis.
- 9 - Libération de H. Achour, ex-secrétaire général de l'UGTT.

- 12 – Acceptation par la Cour de Sûreté de l'Etat de la demande d'opposition au verdict prononcé à l'encontre de 12 islamistes condamnés au mois de septembre.
- 16 – Grâce présidentielle pour A. Laaridh, militant islamiste condamné à la peine capitale.
- 16 – Affirmation par *Tunis-Hebdo* de la découverte d'un projet d'assassinat de Z. Ben Ali pour le 8 novembre, fomenté par M. Sayah. Le 19, démenti gouvernemental.
- 21 – Adoption par la Chambre des Députés d'un projet de loi réglementant la durée de la garde à vue et de la détention préventive.
- 25 – Annonce de la découverte d'un réseau terroriste planifiant des projets d'assassinats, où seraient impliqués des agents de la police, de l'armée, de la garde nationale et des islamistes.

## Décembre

- 2 au 5 – Libération des étudiants enrolés dans l'armée lors des troubles à l'Université en 1986-87.
- 5 – Amnistie pour 2487 condamnés politiques et de droit commun.
- 24 – Adoption par la Chambre des Députés d'un projet de loi prévoyant la suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat et de la fonction de Procureur de la République.
- 31 – Grâce présidentielle pour M. Mzali et R. Daly (fils et gendre de l'ex-Premier Ministre M. Mzali), T. Tordjman, gendre de M<sup>me</sup> Ben Ammar ex-épouse du Président Bourguiba et pour T. Achour, fils de H. Achour, ex-secrétaire général de l'UGTT, tous condamnés pour malversation.

## II. Gouvernement du 7 novembre 1987

• Un certain nombre de remaniements partiels ont précédé la formation d'un nouveau gouvernement le 7/11/1987. Se reporter, pour en prendre connaissance, à la « Rubrique Législative » ci-après.

• Décret n° 87-1282 du 7 novembre 1987 (JORT-80 du 10/11/87, p. 1422) portant nomination de Monsieur Hédi BACCOUCHE comme Premier Ministre.

• Décret n° 87-1283 du 7 novembre 1987 portant nomination des membres du gouvernement, JORT (80), 10/11/87 : 1423.

Ministre d'Etat chargé de la Justice : Mohamed SALAH AYARI.

Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale : Slaheddine BALY.

Ministre des Affaires étrangères : Mahmoud MESTIRI.

Ministre de l'Intérieur : Habib AMMAR.

Ministre délégué auprès du Premier Ministre : Hamed KARAOULI.

Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan :

Mohamed GHANNOUCHI.

Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et de la Réforme administrative : Houssine CHERIF.

Ministre de l'Information : Abdelwaheb ABDALLAH.

Ministre de l'Economie nationale : Slaheddine BEN M'BAREK.

Ministre des Finances : Nouri ZORGATI.

Ministre de l'Education, de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :  
Tijani CHELLY.

Ministre de l'Equipement et de l'Habitat : Sadok BEN JEMAA.

Ministre du Transport et du Tourisme : Abderrazak KEFI.

Ministre des Affaires sociales : Taoufik CHEIKHROUHOU.

Ministre de la Santé publique : Souad LYAGOUBI.

Ministre de l'Agriculture : Lassaad BEN OSMAN.

Ministre de la Production agricole et de l'Agro-alimentaire :  
Mohammed GHEDIRA.

Ministre des Affaires culturelles : Zakaria BEN MUSTAPHA.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Fouad MEBAZAA.

Ministre des Communications : Brahim KHOUAJA.

Gouverneur de la Banque centrale avec rang de ministre : Ismaïl KHELIL.

Secrétaire d'Etat à la Présidence : Abdallah KALLEL.

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères : Taïeb SAHBANI.

Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Coopération internationale : Ahmed BEN ARFA.

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur : Mohamed KARBOUL.

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie nationale, chargé de l'Industrie et du Commerce : Mondher ZENAIDL.

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie nationale, chargé des Mines et de l'Energie : Salah JEBALI.

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Production agricole et de l'Agro-alimentaire : Abderrahim ZOUARI.

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education, de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, chargé de l'Enseignement primaire et secondaire :  
Hédi KHELIL.

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education, de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, chargé de l'Enseignement supérieur : Abdesselem M'SEDDI.

— Par décret n° 87-1300 du 27 novembre 1987 : M. Hassine CHERIF est nommé secrétaire général du gouvernement, *JORT*(84), 1-4/12/87 : 1479. Avec rang, traitement, indemnités et avantages de ministre, *JORT*(84), 1-4/12/87 : 1479.

— Par décret n° 87-1300 du 27 novembre 1987.

M. Hamed ABED est nommé le 27 novembre 1987 directeur du cabinet du Premier Ministre et a rang de Secrétaire d'Etat. *JORT*(84), 1-4/12/87 : 1479.

### III. L'économie tunisienne

Contrairement à l'année précédente, l'économie tunisienne a bénéficié pour la première année de son septième plan quinquennal (1987-1991) d'éléments conjoncturels favorables. La remontée des prix du pétrole, les bonnes recettes touristiques et l'excellente pluviométrie ont permis une certaine reprise économique qui reste très fragile.

— *Une croissance sensible des exportations* :

La croissance des exportations de 24 % par rapport à 1986 est due principalement à un redressement des prix du pétrole, malgré une baisse de 5 % de la production dont le niveau s'est situé à 5 millions de tonnes, ainsi qu'aux effets de la dévaluation

du dinar en août 1986. Les importations, dans le même temps, n'ont augmenté que de 9 %. L'industrie textile confirme sa première place, conquise depuis 1986 dans le commerce extérieur, avant les produits pétroliers. Pour les dix premiers mois de l'année les exportations se sont élevées à 414,5 millions de dinars contre 360,7 pour le pétrole. L'industrie textile occupe également la première place dans les importations : 358,3 millions pour les dix premiers mois.

	1985	1986	1987	1987/1986
Exportations (Millions de dinars)	1 419	1 400	1 741	+24%
Importations (Millions de dinars)	2 141	2 142	2 343	+ 9%
Balance commerciale (Millions de dinars)	- 722	- 742	- 602	
Couverture importations/exportations	66%	65%	74%	
Pétrole Brut (milliers de tonnes)	5 408	5 250	4 990	- 5%
Balance énergétique (Millions de dinars)	295,1	141,0	277 <sup>(a)</sup>	+96%

(a) Extrapolé sur la tendance des 8 premiers mois de 1987.

— *Une excellente récolte après le désastre de 1986 :*

La récolte céréalière a triplé par rapport à la précédente, atteignant presque le niveau record de 1985. La récolte d'olives a progressé à partir d'un niveau déjà satisfaisant. Ces bons résultats ont permis une diminution des importations de céréales qui ont une influence très défavorable sur les équilibres extérieurs.

	1985	1986	1987	1987/1986
Production (en milliers de tonnes)				
Céréales	2 078	624	1 928	+310%
Olives	475	525	570	+ 9%

— *Une reprise sensible des recettes touristiques :*

Grâce à une augmentation importante du nombre de nuitées, les recettes en provenance du tourisme ont pu croître de 47 %, apportant de ce fait un appoint très sensible (+ 85 millions de dinars) aux équilibres extérieurs du pays.

	1985	1986	1987	1987/1986
Arrivées (milliers)	2 003	1 502	1 509 <sup>(a)</sup>	
Nuitées (millions)	12,7	12,6	14,2 <sup>(a)</sup>	
Recettes (millions de dinars)	416,0	385,8	569	+47%

(a) De janvier à septembre 1987.

— *Les envois de fonds des travailleurs tunisiens à l'étranger :*

Encouragés par la dévaluation du dinar, ils ont progressé de 40 % pour atteindre 403 millions de dinars.

Tous ces éléments conjugués ont permis une croissance sensible du produit national brut et une diminution également sensible du déficit de la balance des paiements courants, réduite exceptionnellement pour cette année à 1 % du PNB :

	1985	1986	1987	1987/1986
Produit National Brut (millions de dinars)	6 910	7 025	7 935	+13%
Croissance réelle	5,6%	- 1,2%	5,8%	
Balance des paiements (millions de dinars)	- 519	- 522	- 78	-85%

Ce redressement de l'économie n'a cependant pas pu permettre de renverser la tendance à un endettement extérieur croissant. Le remboursement de la dette, le niveau des investissements restent supérieurs à l'excédent du budget courant.

	1986	1987
Budget courants (millions de dinars)		
Recettes courantes	1 841	2 242
Dépenses courantes	1 319	1 687
Excédent courant	488	529
Dépenses en capital dont investissements dont remboursement de la dette (capital)	1 039 (407) (339)	1 079 (345) (408)

L'endettement extérieur poursuit sa progression au rythme du service de la dette, atteignant 58,6 % du PNB à la fin de 1986. En 1987, le service de la dette s'est aggravé; il a représenté près du tiers des exportations des biens et services (32,5 % contre 29 % en 1986).

Les bailleurs de fonds étrangers ont trouvé des apaisements dans les orientations du VII<sup>e</sup> Plan (1987-1991). Une priorité y est donnée à l'agriculture, avec ré-évaluation des prix à la production et soutien accru aux investissements, afin de réduire le déficit alimentaire structurel de la Tunisie.

Les industries manufacturières exportatrices devraient bénéficier de la libération des prix et des facilités accrues d'importation avec le danger de voir le déficit commercial se creuser à court terme.

Le plan prévoit la création de 40 000 emplois par an pour une demande de 68 000. L'arrêt de l'émigration de travailleurs vers l'Europe ne permettra pas d'absorber la demande additionnelle d'emplois, conséquence de la natalité importante (indice de fécondité = 4,3 enfants). Le chômage officiellement de 13,8 %, mais en fait estimé à 25 %, restera pour les années à venir un facteur important de troubles sociaux.

## Grands agrégats statistiques

Indicateurs macroéconomiques	1983	1984	1985	1986	1987	Déc. 1988
PNB aux prix de marché (millions de DT)	5,497	6,240	6,910	7,026	8,013	
Croissance réelle du PNB (en %)	4,7	5,8	5,6	-1,6	5,8	
Inflation des prix à la consommation (en %)	9,0	8,5	8,0	5,8	7,2	
Population (millions)	6,8	7,0	7,3	7,5	7,6	
Exportations (FOB) en millions \$	1,862	1,798	1,728	1,768	2,136	
Importations <sup>(a)</sup> (CAF) en millions \$	3,108	3,182	2,749	2,891	3,027	
Balance des paiements courants (millions \$)	-573	-770	-622 <sup>(b)</sup>	-657 <sup>(b)</sup>	-94 <sup>(b)</sup>	
Réserves monétaires (sauf or) en millions \$	567,3	406,3	232,7	305,3	525,5	
Total dette extérieure (millions \$)	4,278	4,543	5,248	5,987	6,660 <sup>(d)</sup>	
Dette extérieure publique déboursée (millions \$) <sup>(c)</sup>	3,800	3,757	4,381	5,0001	6,286 <sup>(d)</sup>	
Ratio du service de la dette	19,3	23,2	24,9	29,0	32,5 <sup>(d)</sup>	
Production de pétrole brut (millions T.)	5,5	5,5	5,4	5,2	5,0	
Production de phosphate (millions T.)	5,9	5,4	4,5	5,7	6,2	
Taux de change Dinar contre Dollar	0,679	0,777	0,835	0,794	0,829	0,867

(Source : *The economist intelligent unit* n° 4, 1988).

(a) Sauf importations militaires.

(b) Comptes révisés de la Banque Centrale.

(c) Sauf endettement contracté pour les importations militaires. *The economist intelligent Unit* estime le total de l'endettement en matière militaire à 2 milliards \$ à la fin de 1986.

(d) Estimation.



PNB par secteurs – 1987		Ventilation du PNB – 1987	
	% du total		% du total
Agriculture et Pêche	18,2	Consommation privée	64,4
Industrie	14,9	Consommation publique	16,6
Services	13,5	F.B.C.F.	21,0
Energie	10,9	Variations de stocks	1,0
B.T.P.	5,5	Exportations	34,3
Autres	37,0	Importations	37,3
PNB au coût des facteurs	100,0	PNB aux prix du marché	100,0

Principales exportations (en millions \$) 1987		Principales importations (en millions \$) 1987	
Textiles	614	Textiles	539
Hydrocarbures et dérivés	505	Equipements	514
Fertilisants	262	Produits pétroliers	234
Produits chimiques	125	Véhicules	136
Total divers	2 136	Total divers	3 027

Principales destinations des exportations 1987		Principales provenances des importations 1987	
	% du total		% du total
France	21,9	France	27,4
Allemagne de l'Ouest	19,7	Allemagne de l'Ouest	12,6
Italie	16,8	Italie	11,4